

Trophée Laura Vergne 2025 - Spi Ouest-France BPGO

Course en Double ou en Équipage

Du 12 au 17 avril 2025

Organisé par la Société Nautique de la Trinite-sur-mer

INSTRUCTIONS DE COURSE

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des Instructions de Course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] (Discretionary Penalty) dans une règle des instructions de Course (IC) signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans l'AC
- 1.2 Avec l'autorisation écrite de la Classe Figaro Beneteau 3 (CFB3), la RC 9.3.3 est modifiée comme suit : Les cartes SIM dans les tablettes, téléphone ou smartphones sont autorisées en course
- 1.3 L'annexe 4 Waypoints
- 1.4 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou un accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Avant le départ : Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard deux heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Après le départ
 - Selon les prévisions météorologiques reçues par la Direction de Course pendant la course, elle pourra, en accord avec le Comité de Course, procéder à des modifications de parcours au plus tard avant l'arrivée du premier concurrent à 15 milles de chaque marque de parcours. Il pourra y avoir plusieurs modifications de parcours.
 - Pour signaler la modification du parcours, la Direction de Course enverra à tous les concurrents un message texte (SMS/WhatsApp) et doublé, si possible, par des instructions orales, notamment par VHF, messages relayés si besoin par les sémaphores. Le message indiquera le nouveau parcours à effectuer en ajoutant ou supprimant des marques de parcours
Ce parcours sera à effectuer à partir de la marque de parcours où le changement de parcours aura été signalé. Ceci modifie la RCV 33.
- 2.3 Les concurrents doivent accuser réception de cette information. Il est de la responsabilité des concurrents de s'assurer des éventuelles modifications de parcours.

3 COMMUNICATION AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel électronique sur le site www.snt-voile.org (liens en Annexe 5 -Communication)

<https://www.snt-voile.org/regates/spi-ouest-france/trophee-laura-vergne-spi-ouest-france-bpgo/panneau-officiel/>

et seront diffusés sur le Groupe WhatsApp Trophée Laura Vergne 2025

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 [DP] [NP] Les concurrents doivent gérer tout équipement et placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5 SIGNAUX FAITS A TERRE OU EN MER

5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés via le **groupe WhatsApp Trophée Laura Vergne 2025**.

5.2 Quand la flamme Aperçu est envoyée à terre, le signal d'avertissement *ne pourra pas être fait moins* de 60 minutes après l'amenée de l'Aperçu (ceci modifie les Signaux de course).

5.3 **Le pavillon O** envoyé au voisinage d'une marque à contourner signifie : après le passage de cette marque, rejoignez directement la ligne d'arrivée.

6 PROGRAMME DES COURSES

6.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Vendredi 11 avril

Arrivée des bateaux à la Trinite-sur-mer

Samedi 12 avril

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 : accueil des coureurs – contrôles de jauge – inscriptions.

De 20h00 à 22h00 : Contrôle des feux de navigation et AIS

Dimanche 13 avril

10h00 : départ pour un/deux parcours technique et un parcours côtier pour les Figaro Équipage

10h10 : départ pour un/deux parcours technique et un parcours côtier pour les Figaro Double

18h00 : Briefing Grande course (présence obligatoire) à la SNT

Lundi 14 avril

10h00 : départ pour un parcours côtier et/ou une grande course (24 heures) pour les Figaro Équipage

10h10 : départ pour un parcours côtier et/ou une grande course (48 heures) pour les Figaro Double

Mardi 15 avril

Arrivée de la grande course pour les Figaro Équipage

Mercredi 16 avril

10h00 : départ pour un/deux parcours technique et un parcours côtier pour les Figaro Équipage

Après-midi : Arrivée de la grande course pour les Figaro Double

16h30 : Remise des prix générale à la SNT

Jeudi 17 avril

19h00 : Cérémonie d'ouverture du 47^{ème} Spi Ouest-France BPGO et remise des prix en présence des vainqueurs (présence obligatoire)

6.2 Présence des coureurs [DP] [NP] :

La présence du skipper est obligatoire à compter du samedi 12 avril 9h00, pour rendez-vous de contrôles d'équipement décrit dans l'AC 9.

La présence au Briefing de la grande course du dimanche 13 avril 18h00 est obligatoire.

7 PAVILLONS DE CLASSE ET IDENTIFICATION (DP)

7.1 Les bateaux devront arborer dans leur bastaque tribord le pavillon remis par l'organisation tout au long de la course, celui-ci devra être à une hauteur minimum de 1.50m au-dessus du pont.

7.2 Le pavillon de classe sera le pavillon CFB3

8 ZONES DE COURSE

8.1 La zone de départ et la ligne d'arrivée se trouvent à proximité du chenal de La Trinité-sur-Mer en Baie de Quiberon.

8.2 La zone de course se trouve entre la Baie de Morlaix au Nord et le Pertuis d'Antioche au Sud.

9 PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en Annexe 2 Parcours.

9.2 La Direction de Course et le Comité de Course pourront définir d'autres parcours côtiers qui seront distribués par avenant au plus tard lors du briefing pour tenir compte de la situation météo ou des impératifs de l'AO.

9.3 Marque de dégagement des parcours côtiers :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

10 MARQUES

10.1 Les marques de départ et d'arrivée (sauf description contraire dans la définition du parcours) sont des marques cylindriques jaune SNT.

10.2 Les marques de dégagement et de parcours techniques sont cylindrique orange SNT.

10.3 Les autres marques de parcours sont décrites en annexe 2. Si ces marques sont notées « virtuelles », l'annexe 4 s'applique.

10.4 **Le bateau comité prévu est « La Katoune SNT » - FAE4176 – MMSI : 227 473 860**

11 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES (DP)

11.1 L'attention des concurrents est attirée sur le risque de danger à proximité de certaines marques : pour tout parcours, la bouée Cardinale Sud des Buissons de Méaban, la bouée Cardinale Ouest Roche Révision et la bouée bâbord du Petit Trého doivent être respectées. Ainsi qu'à proximité du nouveau parc aquacole de Bugalet ou la navigation est interdite dans cette zone.

11.3 Il est interdit de naviguer dans les zones interdites définies en annexe 1.

12 LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de Course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 Les départs seront donnés selon la RCV 26 avec un signal d'avertissement **10** minutes avant le départ.

12.3 Le bateau du Comité de Course annoncera si possible les numéros ou noms des bateaux OCS au plus tôt une minute après le signal de départ sur le canal de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation

12.4 **Pour la grande course** : Si un bateau OCS ne revenait pas du côté pré-départ recevra sans instruction une pénalité de 1 heures ajoutée à son temps réel de course. Ceci modifie la RCV 28.

12.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** (15 minutes pour la grande course) après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2

13 PROPULSION

13.1 Pour la grande course, le plombage du moyen de propulsion du bateau sera fait par un auto-plombage dans les 30 minutes avant le signal d'avertissement:

- Le plomb-collier numéroté ainsi que le mode d'emploi sont remis à la personne responsable du contrôle de sécurité
- Après la sortie du port, une fois le bateau en mer, l'équipage procède lui-même au plombage du moyen de propulsion,
- Une photo numérique du scellé numéroté et installé correctement (fermé dans le bon sens) devra être réalisée par l'équipage, **le numéro devra y être lisible ainsi que l'ensemble du plombage**
- Cette photo devra être envoyée sur le groupe **WhatsApp de la course** ou par mail à la Direction de Course au plus tard 15 minutes avant le signal d'avertissement le jour du départ, avec le nom du bateau : à l'adresse suivante : gilles.bricout@gmail.com - La DC accusera réception de l'envoi dès qu'elle le pourra.
- Il est de la responsabilité du skipper de s'assurer que la photo a été bien reçue et qu'elle est satisfaisante pour le Comité de course.
- Si la photo n'a pas été reçue dans le temps imparti, le Comité de course déposera une réclamation.
- Toute photo illisible ou non identifiée sera considérée comme nulle et équivaudra à l'absence de photo.

13.2 Parcours côtiers et parcours construits, en accord avec la classe Figaro Bénéteau, la ligne d'arbre ne sera pas plombée (ceci modifie la RCFB-annexe H3.2).

14 L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée est définie dans l'annexe parcours.

14.1.a **La ligne d'arrivée des parcours construits**, elle est entre le mât d'un bateau arborant le pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14.1.b **Ligne d'arrivée des parcours côtiers**, elle est entre le mât d'un bateau arborant le pavillon bleu et le côté parcours de la marque bâbord du Petit Trého du chenal de la Trinité sur Mer.

14.2 [NP] [DP] De nuit, les concurrents devront éclairer leur N° de grand-voile au passage de la ligne d'arrivée.

15 SYSTEME DE PENALITE

15.1 La pénalité de remplacement pour une infraction aux règles (à l'exception de la RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10 % du nombre des inscrits à la disqualification. Ceci modifie l'AC11.2

15.2 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

16 TEMPS LIMITES

16.1 Pour la grande course en double, l'heure limite pour finir la course est le mercredi 16 avril à 16h00 loc.

16.2 Les temps limites pour finir après l'arrivée du premier concurrent ayant effectué le parcours et fini sont les suivants :

- Grande course en double et en équipage : 15 heures
- Parcours côtiers : 3 minutes par mille en prenant pour référence les distances indiquées dans la description du parcours
- Parcours construits : 30 minutes

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes, Toutefois, pour un bateau finissant entre 20h00 la veille et 08h00, l'heure limite de réclamation est repoussée à 10h00. Après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à la SNT.

- 17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à la SNT. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18 CLASSEMENT

Le classement se fera en temps réel.

- Le classement sera fait en application de la RCV A4 (Système de points à minima)
- La grande course sera dotée d'un coefficient 3
- Les parcours technique ou côtiers de moins de 15 milles seront dotés d'un coefficient 1
- Les parcours côtiers de 15 milles et plus seront dotés d'un coefficient 1.5

19 REGLES DE SECURITE

19.1 Le port d'un équipement personnel de flottabilité est obligatoire en permanence en course sur le pont

19.2 [DP] Pendant la course : les concurrents devront être en veille permanente :

- Sur le canal 16 (ou double veille 16/72)
- L'AIS devra être en émission et réception H24
- Par téléphone

Le canal VHF de la course est le **72**

19.3 [DP] Un bateau qui abandonne la course doit le signaler au Comité de Course aussitôt que possible.

- Par VHF (en utilisant si besoin le relai assuré par les sémaphores)
- Sur le groupe WhatsApp de la course.
- Ou par téléphone (06 08 58 74 13)

19.4 Positionnement par satellite

Un système de positionnement par satellite (OCEAN TRACKING) sera distribué sur chaque bateau par l'AO ; elle devra être mise en place avant la course à l'extérieur du bateau et maintenue en parfait état de fonctionnement pendant l'épreuve.

20 CONTRÔLES DE JAUGE ET DE L'EQUIPEMENT

20.1 Date limite de Mise en conformité des bateaux : Dimanche 13 avril à 8h00

Un bateau et son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles.

20.2 Les feux de tête de mât et de secours ainsi que les transpondeurs AIS devront être allumés le samedi 12 avril de 20h00 à 22h00.

20.3 Le pare-battage pour foil et le pare-battage modulable seront embarqués sur toutes les courses. (Ceci modifie la RCFB H.2.2).

20.4 Carte papier : SHOM 7076 - De Saint-Nazaire à Saint-Malo - Abords de Brest ou équivalent

20.5 Plombage de la ligne d'arbre

20.5.1 Grande course

Sur l'eau, le comité technique ou un contrôleur d'équipement course au large peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé. Le plombage moteur pourra s'effectuer en auto-plombage suivant les conditions météorologiques, des contrôles seront effectués sur l'eau jusqu'à l'envoi du pavillon orange.

A l'arrivée, ce plombage ne pourra être retiré qu'après contrôle ou accord du Comité Technique ou du Comité de Course.

21 PUBLICITE DE L'EPREUVE (DP)

Au port, les bateaux doivent arborer de façon visible tous les supports publicitaires du ou des sponsors, fournis par l'organisation.

En course, le port du pavillon de course **Spi Ouest France BPGO** fourni par l'organisation est obligatoire. Il devra être fixé sur le pataras à une hauteur de 2m au-dessus du pont

22 BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux du Comité de Course arboreront la flamme SNT.

23 EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSE DE PROTECTION SOUS MARINE [DP]

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

24 COMMUNICATION RADIO [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux, à l'exception des dispositions prévues en AC 2

25 PRIX

Un prix sera remis aux vainqueurs

26 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

27 ANNEXES

- Annexe 1 – Zones Interdites
- Annexe 2 - Parcours
- Annexe 3 – Pointage Officiel à une marque
- Annexe 4 – Waypoints virtuels
- Annexe 5 – Communication

28 NUMEROS D'URGENCE – COURSE 24/24

- Directeur de course : gilles.bricout@gmail.com --06 08 58 74 13
- SNT: gael@snt-voile.org – 06 58 56 83 85
- CROSS ETEL : 196 // +33 2 97 55 35 35

Arbitres désignés

- Président de Comité de Course : Frédéric COIFFARD
- Président du Jury : Claude PETIT
- Président du Comité technique : Thomas MARMONTEIL
- Contrôleurs d'équipement : Isabelle JOURNIAC, Christophe GAUMONT et les bénévoles de la SNT

ANNEXE 1 – ZONES INTERDITES

Il est interdit de naviguer dans les zones définies par les droites loxodromiques formant les zones ci-dessous



Zone Aquacole de Bugalet		
1	A	47°31.20 N 003°04.55 W
2	B	47°31.42 N 003°03.88 W
3	C	47°31.25 N 003°03.77 W
4	D	47°31.03 N 003°04.43 W

**NOUVELLE
ZONE
INTERDITE**

Zone Interdite Capella		
1	Spéciale N ZI Capella	47°14,700 N 002°46,585 W
2	Spéciale E ZI Capella	47°14,330 N 002°46,010 W
3	Spéciale S ZI Capella	47°13,930 N 002°46,880 W
4	Spéciale W ZI Capella	47°14,335 N 002°47,390 W

Zone aquacole Ile d'Yeu		
1	Aqua Yeu 1	46°42,350 N 002°17,950 W
2	Aqua Yeu 2	46°42,660 N 002°17,240 W
3	Aqua Yeu 3	46°42,130 N 002°16,720 W
4	Aqua Yeu 4	46°41,850 N 002°17,320 W

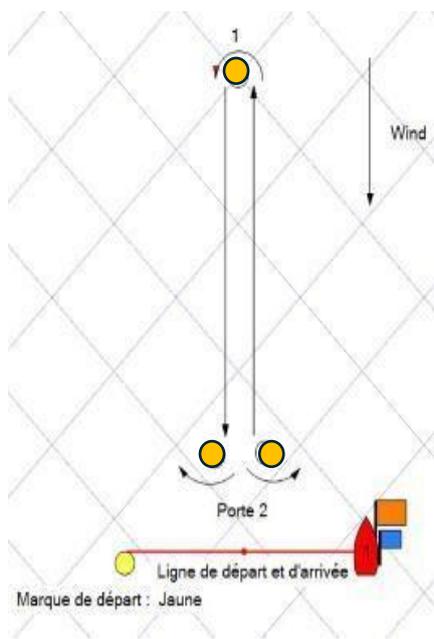
Zone interdite de la ferme Eolienne de Guérande		
1	Guérande 1	47°12,530 N 002°39,622 W
2	Guérande 2	47°10,606 N 002°37,989 W
3	Guérande 3	47°09,786 N 002°35,105 W
4	Guérande 4	47°10,231 N 002°34,498 W
5	Guérande 5	47°10,728 N 002°34,276 W
6	Guérande 6	47°09,895 N 002°30,908 W
7	Guérande 7	47°08,915 N 002°30,012 W
8	Guérande 8	47°07,234 N 002°33,169 W
9	Guérande 9	47°08,848 N 002°41,929 W
10	Guérande 10	47°10,780 N 002°41,205 W
11	Guérande 11	47°12,120 N 002°41,433 W

ZI FFVoile-DST Ouessant		
1	DST Ouessant A	49°02,050 N 005°36,700 W
2	DST Ouessant B	48°48,600 N 005°25,000 W
3	DST Ouessant C	48°37,200 N 005°11,850 W
4	DST Ouessant D	48°29,350 N 005°22,050 W
5	DST Ouessant E	48°35,000 N 005°42,500 W
6	DST Ouessant F	48°42,500 N 006°03,100 W
7	DST Ouessant G	48°56,400 N 005°51,600 W

ZI R13A1 Gâvres		
1	A13A-1	47°41,165 N 003°21,500 W
2	Trait de côte à l'Est	
3	A13A-2	47°31,830 N 003°09,670 W

ANNEXE 2 - PARCOURS

1 PARCOURS CONSTRUITS



La marque 1 est à contourner à bâbord – la marque 2 est une porte (bouées de couleur orange).

Parcours Banane 2 tours – Pavillon Q :

Départ – Marque 1 – Porte 2 – Marque 1 - Arrivée

Parcours Banane 3 tours - Pavillon R :

Départ – Marque 1 – Porte 2 - Marque 1 – Porte 2 – Marque 1 –Arrivée

Parcours Banane-Arrivée La Trinité – Pavillon Q + G :

Départ – Marque 1 – Porte 2 – Marque 1 – Porte 2 – Arrivée entre la marque latérale bâbord « Petit Trého » et un bateau du Comité de Course arborant un pavillon Bleu

2 PARCOURS COTIERS

La marque d'arrivée des parcours côtiers est entre la marque latérale bâbord « Le Petit Trého » et un bateau du Comité de Course arborant un pavillon bleu

Parcours 1-Approx 15 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtier			
2	Danger Isolé Bugalet	Contourner	Bab,	47°31,180 N 003°05,450 W
*3	Card S Sud Banc de Quiberon	Contourner	Bab,	47°28,020 N 003°02,320 W
*4	Card N Quiberon Nord	Contourner	Bab,	47°29,580 N 003°02,630 W
*5	Danger Isolé Bugalet	Contourner	Trib,	47°31,180 N 003°05,450 W
6	Arrivée			47°33,470 N 003°00,753 W

Parcours 2-Approx 16 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtier			
2	Card S Meaban	Contourner	Trib,	47°30,760 N 002°56,210 W
*3	Card S Sud Banc de Quiberon	Contourner	Trib,	47°28,020 N 003°02,320 W
*4	Danger Isolé Bugalet	Contourner	Trib,	47°31,180 N 003°05,450 W
5	Arrivée			47°33,470 N 003°00,753 W

Parcours 3-Approx 18 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtier			
2	Card S Meaban	Contourner	Trib,	47°30,760 N 002°56,210 W
3	Card S Sud Banc de Quiberon	Contourner	Bab,	47°28,020 N 003°02,320 W
*4	Bouée Centre Baie	Contourner	Bab,	47°27,900 N 002°57,500 W
*5	Card S Meaban	Contourner	Bab,	47°30,760 N 002°56,210 W
6	Card S Buissons de Meaban	Contourner	Trib,	47°31,650 N 002°58,490 W
7	Card W Roche Revision	Laisser	Trib,	47°32,630 N 002°59,360 W
8	Arrivée			47°33,470 N 003°00,753 W

Parcours 4-Approx 18 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtier			
2	Card S Meaban	Contourner	Trib,	47°30,760 N 002°56,210 W
3	Bouée Centre Baie	Contourner	Trib,	47°27,900 N 002°57,500 W
4	Card S Sud Banc de Quiberon	Contourner	Trib,	47°28,020 N 003°02,320 W
*5	Danger Isole Bugalet	Contourner	Trib,	47°31,180 N 003°05,450 W
*6	Card N Quiberon Nord	Contourner	Bab,	47°29,580 N 003°02,630 W
*7	Card S Meaban	Contourner	Bab,	47°30,760 N 002°56,210 W
8	Card S Buissons de Meaban	Contourner	Trib,	47°31,650 N 002°58,490 W
9	Card W Roche Revision	Laisser	Trib,	47°32,630 N 002°59,360 W
10	Arrivée			47°33,470 N 003°00,753 W

Parcours 5-Approx 20 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtier			
2	Gonflable Chimère	Contourner	Trib,	47°28,800 N 002°54,000 W
*3	Card S Sud Banc de Quiberon	Contourner	Trib,	47°28,020 N 003°02,320 W
*4	Card S Meaban	Contourner	Bab,	47°30,760 N 002°56,210 W
5	Card S Buissons de Meaban	Contourner	Trib,	47°31,650 N 002°58,490 W
6	Card W Roche Revision	Laisser	Trib,	47°32,630 N 002°59,360 W
7	Arrivée			47°33,470 N 003°00,753 W

Parcours 6-Approx 21 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtier			
2	Card S Meaban	Contourner	Trib,	47°30,760 N 002°56,210 W
3	Card E Mytilicole Houat	Contourner	Trib,	47°25,080 N 002°56,050 W
4	Spéciale Mytilicole Houat 4.0	Contourner	Trib,	47°24,510 N 002°56,520 W
*5	Rocher La Vieille	Contourner	Trib,	47°24,190 N 002°57,030 W
*6	Card S Sud Banc de Quiberon	Contourner	Trib,	47°28,020 N 003°02,320 W
*7	Danger Isole Bugalet	Contourner	Trib,	47°31,180 N 003°05,450 W
8	Arrivée			47°33,470 N 003°00,753 W

Parcours 7-Approx 28 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtier			
2	Card S Meaban	Contourner	Trib,	47°30,760 N 002°56,210 W
3	Rocher La Vieille	Contourner	Bab,	47°24,190 N 002°57,030 W
*4	Card W Recherche	Contourner	Bab,	47°25,570 N 002°50,370 W
5	Card S St Jacques	Contourner	Bab,	47°28,180 N 002°47,520 W
*6	Card S Chimère	Contourner	Trib,	47°28,820 N 002°53,970 W
*7	Card S Meaban	Contourner	Bab,	47°30,760 N 002°56,210 W
8	Card S Buissons de Meaban	Contourner	Trib,	47°31,650 N 002°58,490 W
9	Card W Roche Revision	Laisser	Trib,	47°32,630 N 002°59,360 W
10	Arrivée			47°33,470 N 003°00,753 W

Parcours 8-Approx 28 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtier			
2	Card W Recherche	Contourner	Trib,	47°25,570 N 002°50,370 W
*3	Rocher La Vieille	Contourner	Trib,	47°24,190 N 002°57,030 W
*4	Bouée Centre Baie	Contourner	Bab,	47°27,900 N 002°57,500 W
*5	Card S Sud Banc de Quiberon	Contourner	Trib,	47°28,020 N 003°02,320 W
*6	Danger Isole Bugalet	Contourner	Trib,	47°31,180 N 003°05,450 W
7	Arrivée			47°33,470 N 003°00,753 W

Parcours 9-Approx 25 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtier			
2	Card S Chimère	Laisser	Bab,	47°28,820 N 002°53,970 W
3	Card S St Jacques	Contourner	Trib,	47°28,180 N 002°47,520 W
*4	Card W Recherche	Contourner	Trib,	47°25,570 N 002°50,370 W
*5	Bouée Centre Baie	Contourner	Trib,	47°27,900 N 002°57,500 W
*6	Card S Meaban	Contourner	Bab,	47°30,760 N 002°56,210 W
7	Card S Buissons de Meaban	Contourner	Trib,	47°31,650 N 002°58,490 W
8	Card W Roche Revision	Laisser	Trib,	47°32,630 N 002°59,360 W
9	Arrivée			47°33,470 N 003°00,753 W

Parcours 10-Approx 29 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtier			
2	Card S Sud Banc de Quiberon	Contourner	Bab,	47°28,020 N 003°02,320 W
3	Rocher La Vieille	Contourner	Bab,	47°24,190 N 002°57,030 W
4	Spéciale Mytilicole Houat 4.0	Contourner	Bab,	47°24,510 N 002°56,520 W
5	Card E Mytilicole Houat	Contourner	Bab,	47°25,080 N 002°56,050 W
*6	Gonflable Chimère	Contourner	Bab,	47°28,800 N 002°54,000 W
*7	Bouée Centre Baie	Contourner	Trib,	47°27,900 N 002°57,500 W
*8	Card N Quiberon Nord	Contourner	Trib,	47°29,580 N 003°02,630 W
*9	Card S Meaban	Contourner	Bab,	47°30,760 N 002°56,210 W
10	Card S Buissons de Meaban	Contourner	Trib,	47°31,650 N 002°58,490 W
11	Card W Roche Revision	Laisser	Trib,	47°32,630 N 002°59,360 W
12	Arrivée			47°33,470 N 003°00,753 W

Parcours 11-Approx 28 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtier			
2	Bouée Centre Baie	Contourner	Trib,	47°27,900 N 002°57,500 W
3	Rocher La Vieille	Contourner	Bab,	47°24,190 N 002°57,030 W
4	Spéciale Mytilicole Houat 4.0	Contourner	Bab,	47°24,510 N 002°56,520 W
5	Card E Mytilicole Houat	Contourner	Bab,	47°25,080 N 002°56,050 W
*6	Gonflable Chimère	Contourner	Bab,	47°28,800 N 002°54,000 W
*7	Card S Meaban	Contourner	Bab,	47°30,760 N 002°56,210 W

*8	Card S Sud Banc de Quiberon	Contourner	Trib,	47°28,020 N 003°02,320 W
*9	Danger Isole Bugalet	Contourner	Trib,	47°31,180 N 003°05,450 W
10	Arrivée			47°33,470 N 003°00,753 W

Parcours 12-Approx 53 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtier			
2	Gonflable Chimère	Contourner	Trib,	47°28,800 N 002°54,000 W
3	Card S Chimère	Laisser	Bab,	47°28,820 N 002°53,970 W
4	Lat Bd Basse Nouvelle	Laisser	Trib,	47°26,960 N 003°01,950 W
5	Lat TB NE Teignouse	Laisser	Bab,	47°26,540 N 003°01,870 W
6	Lat TB Basse du Milieu	Laisser	Bab,	47°25,910 N 003°04,160 W
7	Lat Bd Goue Vas Est	Laisser	Trib,	47°26,240 N 003°04,260 W
8	Card S Goue Vas Sud	Contourner	Trib,	47°25,740 N 003°04,880 W
9	Danger Isolé Birvideaux	Contourner	Bab,	47°29,100 N 003°17,500 W
*10	Card E Les Galeres	Contourner	Bab,	47°18,760 N 003°02,760 W
*11	Card W Le Rouleau	Contourner	Trib,	47°23,670 N 003°00,300 W
12	Card W Bonen Bras-Beniguet	Laisser	Trib,	47°24,260 N 002°59,880 W
13	Card E Le Grand Coin-Beniguet	Laisser	Bab,	47°24,410 N 003°00,260 W
*14	Card S Meaban	Contourner	Bab,	47°30,760 N 002°56,210 W
15	Card S Buissons de Meaban	Contourner	Trib,	47°31,650 N 002°58,490 W
16	Card W Roche Revision	Laisser	Trib,	47°32,630 N 002°59,360 W
17	Arrivée			47°33,470 N 003°00,753 W

Parcours 13-Approx 16 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtier			
2	Danger Isole Bugalet	Contourner	Bab,	47°31,180 N 003°05,450 W
*3	Card S Sud Banc de Quiberon	Contourner	Bab,	47°28,020 N 003°02,320 W
*4	Card S Meaban	Contourner	Bab,	47°30,760 N 002°56,210 W
5	Card S Buissons de Meaban	Contourner	Trib,	47°31,650 N 002°58,490 W
6	Card W Roche Revision	Laisser	Trib,	47°32,630 N 002°59,360 W
7	Arrivée			47°33,470 N 003°00,753 W

Parcours 14-Approx 24 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtier			
2	Card S Meaban	Contourner	Trib,	47°30,760 N 002°56,210 W
3	Card E Mytilicole Houat	Contourner	Trib,	47°25,080 N 002°56,050 W
4	Spéciale Mytilicole Houat 4.0	Contourner	Trib,	47°24,510 N 002°56,520 W
*5	Rocher La Vieille	Contourner	Trib,	47°24,190 N 002°57,030 W
*6	Bouée Centre Baie	Contourner	Bab,	47°27,900 N 002°57,500 W
*7	Card S Sud Banc de Quiberon	Contourner	Trib,	47°28,020 N 003°02,320 W
*8	Card N Quiberon Nord	Contourner	Bab,	47°29,580 N 003°02,630 W
*9	Danger Isole Bugalet	Contourner	Trib,	47°31,180 N 003°05,450 W
10	Arrivée			47°33,470 N 003°00,753 W

Parcours 15-Approx 32 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtier			
2	Bouée Centre Baie	Contourner	Trib,	47°27,900 N 002°57,500 W
3	Card E Le Grand Coin-Beniguet	Laisser	Trib,	47°24,410 N 003°00,260 W
4	Card W Bonen Bras-Beniguet	Laisser	Bab,	47°24,260 N 002°59,880 W
5	Card W Le Rouleau	Contourner	Bab,	47°23,670 N 003°00,300 W
*6	Card E Les Galeres	Contourner	Trib,	47°18,760 N 003°02,760 W
7	Lat TB Basse du Milieu	Contourner	Trib,	47°25,910 N 003°04,160 W
8	Lat Bd Goue Vas Est	Laisser	Bab,	47°26,240 N 003°04,260 W
9	Lat TB NE Teignouse	Laisser	Trib,	47°26,540 N 003°01,870 W
10	Lat Bd Basse Nouvelle	Contourner	Bab,	47°26,960 N 003°01,950 W
*11	Card N Quiberon Nord	Contourner	Bab,	47°29,580 N 003°02,630 W
*12	Danger Isole Bugalet	Contourner	Trib,	47°31,180 N 003°05,450 W
13	Arrivée			47°33,470 N 003°00,753 W

Parcours 16-Approx 57 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtier			
2	Lat Bd Basse Nouvelle	Contourner	Trib,	47°26,960 N 003°01,950 W
3	Lat TB NE Teignouse	Laisser	Bab,	47°26,540 N 003°01,870 W
4	Lat Bd Goue Vas Est	Laisser	Trib,	47°26,240 N 003°04,260 W
5	Lat TB Basse du Milieu	Laisser	Bab,	47°25,910 N 003°04,160 W
6	Card S Goue Vas Sud	Contourner	Trib,	47°25,740 N 003°04,880 W
7	Danger Isolé Birvideaux	Contourner	Bab,	47°29,100 N 003°17,500 W
8	Card N Nord Poulains	Contourner	Bab,	47°23,690 N 003°14,890 W
9	Card S Le Chariot	Contourner	Bab,	47°18,750 N 002°52,950 W
*10	Grands Cardinaux	Contourner	Bab,	47°19,110 N 002°49,940 W
11	Card E Cohfournik	Contourner	Bab,	47°19,480 N 002°49,700 W
12	Card E Er Gurannic'h	Contourner	Bab,	47°20,510 N 002°50,440 W
*13	Rocher La Vieille	Contourner	Trib,	47°24,190 N 002°57,030 W
*14	Card S Meaban	Contourner	Bab,	47°30,760 N 002°56,210 W
15	Card S Buissons de Meaban	Contourner	Trib,	47°31,650 N 002°58,490 W
16	Card W Roche Revision	Laisser	Trib,	47°32,630 N 002°59,360 W
17	Arrivée			47°33,470 N 003°00,753 W

Parcours 17-Approx 54 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtier			
2	Rocher La Vieille	Contourner	Bab,	47°24,190 N 002°57,030 W
*3	Card W Recherche	Contourner	Trib,	47°25,570 N 002°50,370 W
*4	Card W Basse Capella	Contourner	Trib,	47°15,650 N 002°42,790 W
5	Card S Le Chariot	Contourner	Trib,	47°18,750 N 002°52,950 W
6	Danger Isole Le Pot de Fer	Contourner	Trib,	47°21,680 N 002°59,830 W
*7	Lat TB Basse du Milieu	Contourner	Trib,	47°25,910 N 003°04,160 W
8	Lat Bd Goue Vas Est	Laisser	Bab,	47°26,240 N 003°04,260 W
9	Lat TB NE Teignouse	Laisser	Trib,	47°26,540 N 003°01,870 W
*10	Lat Bd Basse Nouvelle	Contourner	Bab,	47°26,960 N 003°01,950 W
*11	Card S Meaban	Contourner	Bab,	47°30,760 N 002°56,210 W
12	Card S Buissons de Meaban	Contourner	Trib,	47°31,650 N 002°58,490 W
13	Card W Roche Revision	Laisser	Trib,	47°32,630 N 002°59,360 W
14	Arrivée			47°33,470 N 003°00,753 W

Parcours 18-Approx 36 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtier			
2	Lat Bd Basse Nouvelle	Contourner	Trib,	47°26,960 N 003°01,950 W
3	Lat TB NE Teignouse	Laisser	Bab,	47°26,540 N 003°01,870 W
4	Lat Bd Goue Vas Est	Laisser	Trib,	47°26,240 N 003°04,260 W
5	Lat TB Basse du Milieu	Contourner	Bab,	47°25,910 N 003°04,160 W
6	Danger Isole Le Pot de Fer	Contourner	Bab,	47°21,680 N 002°59,830 W
7	Card S Le Chariot	Contourner	Bab,	47°18,750 N 002°52,950 W
*8	Grands Cardinaux	Contourner	Bab,	47°19,110 N 002°49,940 W
9	Card E Cohfournik	Contourner	Bab,	47°19,480 N 002°49,700 W
10	Card E Er Gurannic'h	Contourner	Bab,	47°20,510 N 002°50,440 W
*11	Rocher La Vieille	Contourner	Trib,	47°24,190 N 002°57,030 W
12	Card W Roche Revision	Laisser	Trib,	47°32,630 N 002°59,360 W
13	Arrivée			47°33,470 N 003°00,753 W

Parcours 19-Approx 40 NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Côtier			
2	Card W Recherche	Contourner	Bab,	47°25,570 N 002°50,370 W
3	Ile Dumet	Contourner	Bab,	47°24,680 N 002°37,230 W
4	Spéciale 5 zone Mytilicole Ile Dumet	Laisser	Bab,	47°24,870 N 002°35,990 W
*5	Card E Basse Est Ile Dumet	Contourner	Bab,	47°25,150 N 002°34,650 W
6	Spéciale 2 zone Mytilicole Ile Dumet	Contourner	Bab,	47°25,510 N 002°35,150 W
7	Spéciale 1 zone Mytilicole Ile Dumet	Contourner	Bab,	47°25,660 N 002°35,470 W
8	Card N Zone mytilicole Dumet	Contourner	Bab,	47°25,900 N 002°36,050 W
9	Card S St Jacques	Laisser	Trib,	47°28,180 N 002°47,520 W
*10	Card S Chimère	Contourner	Trib,	47°28,820 N 002°53,970 W
11	Card S Buissons de Meaban	Contourner	Trib,	47°31,650 N 002°58,490 W
12	Card W Roche Revision	Laisser	Trib,	47°32,630 N 002°59,360 W
13	Arrivée			47°33,470 N 003°00,753 W

3 PARCOURS GRANDE COURSE.

Le parcours choisi en fonction des conditions météo sera publié le dimanche 13 avril avant 18h00

Annexe 3 - POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Un classement intermédiaire sera fait aux marques signalées par un astérisque grâce aux balises Océan Tracking. **Pointage Officiel à une marque** :

Chaque bateau devra au moment où il passe cette marque, relever son heure de passage ainsi que (si possible) les noms et numéros de voile des bateaux se situant devant et derrière.

Les bateaux DNF à l'arrivée qui ont été classés dans le dernier pointage officiel de la course sont classés dans l'ordre de ce pointage officiel après extraction des bateaux ayant fini la course. Les bateaux ayant déclaré leur abandon ne sont pas concernés par ce paragraphe.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69 ou selon la RCV 14 en cas de blessure ou dommage sérieux.

Annexe 4 – WAYPOINTS VIRTUELS

Version mai 2021 – Traduction Commission Centrale

d'Arbitrage **WP1 Modification aux Définitions** :

WP1.1 La définition de Marque est modifiée comme suit : Marque Un objet ou un waypoint qu'un bateau est tenu de laisser d'un côté spécifié comme requis par les instructions de course, un bateau du comité de course entouré d'eau navigable à partir duquel s'étend la ligne de départ ou la ligne d'arrivée, et un objet attaché intentionnellement à l'objet ou au bateau. Cependant, une ligne de mouillage ne fait pas partie de la marque.

WP1.2 Ajouter une nouvelle définition Waypoint :

Waypoint Une position géographique sur la surface de l'eau, définie par ses coordonnées WGS84 en latitude et longitude exprimées en DDM (degrés décimales minutes).

WP1.3 La définition de Zone est modifiée comme suit :

Zone L'espace autour d'une marque sur une distance de trois longueurs de coque du bateau qui en est le plus proche. L'espace de la zone à une marque qui est un waypoint peut être modifié dans l'avis de course ou les instructions de course. Un bateau est dans la zone quand une partie quelconque de sa coque est dans la zone.

Annexe 5 – COMMUNICATION

QR-Codes pour rejoindre :

Tableau Officiel

